

Surcharge pondérale et obésité chez les enfants et adolescents

(Résumé du travail exécuté jusqu'ici par le groupe de travail obésité de la SSP)

Nathalie Farpour-Lambert, Genève
Dagmar l'Allemand, St.Gall
Robert Sempach, Zurich
Josef Laimbacher, St.Gall

L'obésité de l'enfant représente une véritable crise de santé publique. En Suisse, presque 20 % des enfants et adolescents souffrent de surcharge pondérale (♀ 19.1 % / ♂ 16.7 %) et 5 à 8 % sont atteints d'obésité. Ils développent très tôt les bases des maladies cardiovasculaires et du diabète. Des études suisses récentes montrent que 44 % des enfants et adolescents en surpoids présentent déjà des co-morbidités, alors que 57 % des patients obèses ont un syndrome métabolique et 86 % souffrent d'hypertension mesurée sur 24 heures. La nécessité d'une thérapie dès le plus jeune âge devient donc prioritaire afin de prévenir le développement précoce des maladies chroniques de l'adulte. Pourtant, ces faits sont diamétralement opposés à l'opinion exprimée en date du 23.03.2005 par la Commission fédérale des prestations générales (ELK) et le Conseil Fédéral, selon lesquels l'obésité infantile ne provoque pas de séquelles et ne peut donc pas être considérée comme une maladie. Ceci démontre également que les enfants et adolescents souffrant de surcharge pondérale ou d'obésité sont injustement traités de manière différente des adultes. Le fait inacceptable que, contrairement aux adultes, les conseils diététiques pour enfants et adolescents obèses ne soient pas pris en charge par les caisses maladies est une autre preuve de cette discordance.

Au vu de cet état de fait, la SSP a mandaté en janvier 2006 un groupe de travail national afin de développer une stratégie de prévention et de traitement de la surcharge pondérale et de l'obésité infantile. Dans un premier temps, des documents de base ont été créés, concernant la définition, le diagnostic et les moyens thérapeutiques actuels. Les critères à remplir pour effectuer un programme thérapeutique interdiscipli-

naire ont été définis. De tels programmes englobent les domaines de la médecine, de la nutrition, de l'activité physique et de la psychologie. Ils comprennent une prise en charge interdisciplinaire des enfants et/ou des parents selon l'âge, en individuel et/ou en groupe, et sous forme de modules incluant les différents domaines.

L'objectif principal est d'inclure ces programmes dans le catalogue de prestations OPAS et qu'ils soient obligatoirement pris en considération par les caisses maladies. D'intenses discussions ont eu lieu avec les représentants de l'OFSP et de la ELK et la requête sera présentée conjointement. Un montant forfaitaire devra être fixé pour un programme interdisciplinaire clairement défini. Les coûts ont été estimés de Fr. 3800.- à Fr. 4000.- par patient et famille, pour un programme de 6 à 9 mois. Comme les effets de tels programmes thérapeutiques sur l'excès pondéral et ses co-morbidités restent encore à démontrer, ils ne pourront être introduits globalement. Dans un premier temps, l'OFSP donnera probablement son accord pour des programmes pilotes d'une durée de 3 à 5 ans, afin de démontrer leur efficacité, utilité et rentabilité. L'évaluation de tous les programmes sera donc essentielle pendant cette période.

Le temps presse, car la prévalence et les co-morbidités de l'obésité infantile progressent rapidement. Cette augmentation s'explique par le fait qu'aucunes mesures préventives efficaces et obligatoires n'existent à ce jour. L'OFSP prépare actuellement un programme national dans le domaine de l'alimentation et de l'activités physique. Les efforts se concentreront tout particulièrement sur les enfants et adolescents. Nous avons donc un rôle important à jouer dans ce projet. Dans un premier temps, les

éléments de base concernant la définition, le diagnostic et les moyens thérapeutiques ainsi que les critères des programmes interdisciplinaires sont soumis en consultation aux membres de la SSP. Ces documents serviront de base de la motion qui sera déposée à l'OFSP pour le financement par les caisses maladies. L'objectif est de déposer cette motion d'ici fin janvier 2007 afin de pouvoir débiter dans les mois qui suivent une phase-pilote comprenant de tels programmes. Une commission de certification sera constituée par la SSP, en collaboration avec l'Association Suisse de l'obésité de l'enfant et de l'Adolescent. Cette commission définira les critères de certification et d'évaluation des programmes.

Correspondance:

Dr Nathalie Farpour-Lambert
Cheffe de clinique responsable du programme transversal HUG de lutte contre l'obésité et de la consultation en médecine du sport pédiatrique, Département de Pédiatrie Hôpitaux Universitaires de Genève
6 rue Willy Donzé
1211 Genève 14
nathalie.farpourlambert@hcuge.ch